



Olivier PASQUETTI
Président de la FELCO

Le 17 janvier 2025

à Madame la Directrice générale
de l'enseignement scolaire

Objet : demande d'audience

Madame la Directrice générale

Notre association d'enseignants d'occitan dans l'Education nationale tient d'abord à vous féliciter pour votre nomination au poste d'inspectrice générale même si nous savons qu'elle intervient à un moment délicat pour l'institution, et que les problèmes que vous aurez à gérer sont particulièrement importants.

Nous avons également conscience du fait que la question des langues régionales dans l'école de la République, de l'occitan-langue d'oc pour ce qui nous concerne, peut dès lors sembler secondaire.

Mais elle ne l'est pas pour tous les agents impliqués, qui vivent depuis longtemps la dégradation de leurs conditions de travail et éprouvent le sentiment que leur discipline n'est pas considérée à la hauteur de ce que pouvait laisser espérer l'adoption de la loi 2021-641 du 21 mai 2021, relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

Nous avons donc l'honneur de vous adresser ci-après quelques-uns de nos constats et propositions concernant la situation préoccupante de l'enseignement de l'occitan-langue d'oc, et de solliciter une audience permettant de voir avec vous comment y remédier.

Dans l'attente, nous vous prions de croire Madame la Directrice, à l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Nos constats

- la situation de nos enseignements et les conditions de travail de nos collègues ne cessent de se dégrader malgré nos alertes répétées, les situations de souffrance des collègues sont nombreuses, résultats de pratiques managériales irrespectueuses et de la dévalorisation de la discipline dans le cadre des cursus.
- les recrutements d'enseignants de langues régionales sont affectés, comme pour toutes les disciplines, par la désaffectation dont souffre le métier d'enseignant.
- notre enseignement se dégrade du fait de la réforme du lycée et du désengagement de l'État (baisse des postes au CAPES, disparition des dotations fléchées)
- les inégalités académiques se creusent et apparaissent de plus en plus évidentes en fonction de la plus ou moins bonne volonté des autorités académiques souvent corrélée avec les plus ou moins grands engagements des collectivités territoriales et des moyens accordés par les rectorats.

Quelques-unes de nos propositions

- Application de l'article 7 de la loi sur la protection patrimoniale et la promotion des langues régionales dite loi « Molac », désormais intégré dans le Code de l'Éducation (article L.312-11-2)
- Continuité d'apprentissage de l'occitan dans les établissements de secteur (école - collège – lycée, Université et INSPEs)
- Rétablissement de l'option langue régionale au CRPE avec statut bonifiant, compatible avec l'évaluation en LVE.
- Retour à un statut bonifiant pour l'option langue régionale à l'examen du baccalauréat.
- Augmentation significative du nombre de postes au CAPES et à l'agrégation correspondant aux 32 départements concernés et parution des programmes de l'agrégation aux mêmes dates que pour l'ensemble des disciplines concernées¹
- Dotation ministérielle fléchée pour les huit académies de l'espace occitan, conformément aux principes d'égalité républicaine et aux immenses besoins des zones d'éducation sinistrées en matière d'enseignement d'occitan-langue d'oc (Académies de Clermont, Grenoble, Limoges et départements alpins de l'Académie d'Aix)

¹ Nb : au motif de l'incertitude quant à l'ouverture d'une session, les programmes ne sont publiés qu'après l'annonce de celle-ci, à l'automne de l'année du concours. Les candidats sont ainsi pénalisés alors qu'il suffirait de publier des programmes « sous réserve d'ouverture de session ».